

SYNDICAT INTERCOMMUNAL
A VOCATION MULTIPLE DU
VAL DE BANQUIERE
Hôtel de Ville
21 boulevard du 8 mai 1945
06730 SAINT-ANDRE DE LA
ROCHE

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DELIBERATIONS
DU COMITE DU SIVOM
DU MARDI 23 MARS 2021**

FINANCES
N°II-1-II/2021

NOMBRE

de membres en exercice : 24

de présents ou représentés : 19

de votants : 19

OBJET :
Compte Administratif 2020

Nota, le Président certifie que le
compte rendu de cette délibération
a été affiché à la porte du siège du syndicat
31/03/2021

Que les convocations du SIVOM ont
été faites le 17 Mars 2021.

LE PRESIDENT,

J.J.CARLIN



Le Vingt-trois Mars deux mille vingt-et-un à dix-huit heures trente, le Comité du Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple du Val de Banquière, s'est réuni à la suite de la convocation adressée le Dix-sept Mars deux-mille vingt-et-un.

Etaient convoqués :

BONSIGNORE Pascal, FAYOLLE Patricia, MICHEL Raymond, MURRIS Jacques, BRES Isabelle, HIVET Marie-Alice, ISOLERY Jacques, LOI Annie, TOSEL Anaïs, VAL Nicole, LABBE Nicole, AGOSTINI Robert, VERAN Antoine, REVERTE Georges, CARLIN Jean-Jacques, MENCIO Sylvine, EINAUDI Antoine, GHIRLANDA Jacques, PAUL Hervé, TEUS Alexandra, Pierre VITALE, Jean-Claude MIOLLAN, POLSKI Ladislav, Rosalba NICOLETTI-DUPUY.

Etaient présents :

BONSIGNORE Pascal, FAYOLLE Patricia, MURRIS Jacques BRES Isabelle, HIVET Marie-Alice, LOI Annie, Anaïs TOSEL, LABBE Nicole, AGOSTINI Robert, Antoine VERAN, REVERTE Georges, MENCIO Sylvine, CARLIN Jean-Jacques, EINAUDI Antoine, GHIRLANDA Jacques, PAUL Hervé, TEUS Alexandra, Ladislav POLSKI, Rosalba NICOLETTI-DUPUY

Etaient excusés :

*- MICHEL Raymond
- VAL Nicole
- Jacques ISOLERY*

Etaient absents :

*- Jean-Claude MIOLLAN
- Pierre VITALE*

Conformément à l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales Monsieur Jean – Jacques CARLIN est élu Président, préside la séance.

Il constate que le quorum est atteint car plus de la moitié des membres sont présents, conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Madame Alexandra TEUS-RIBE est désignée en qualité de secrétaire de séance.

Vous avez tous reçu avec la convocation à la présente séance, les vues d'ensemble des sections de fonctionnement et d'investissement du compte administratif 2020. L'année 2020 a été particulière car impactée par la crise sanitaire. Les services ont cependant tenu les budgets et nos partenaires financiers (Caf, département) nous ont soutenu et accompagné avec une bienveillance sans faille.

Je vais tout d'abord vous commenter, les résultats de la SECTION DE FONCTIONNEMENT :

LES DEPENSES s'élèvent à 15 322 603.61 €

Elles comprennent :

15 167 001.47 € de mandats émis 49 310.13 € de charges rattachées aux intérêts courus non échus

106 292.01 € de dépenses d'ordre liées aux dotations pour amortissements,

pour 16 427 893.15 € de crédits ouverts. Il est à noter que le pourcentage de réalisation est de 94.8 %.

L'analyse par chapitre des dépenses, nous permet de constater pour :

Le Chapitre 011 : charges à caractère général :

Crédits ouverts 2 674 535 €

mandats émis 2 139 819.7 €

soit un pourcentage de réalisation de 80%. La différence s'explique par les périodes de confinement au cours desquelles les centres de loisirs, les crèches ont été fermés.

Le Chapitre 012 : charges de personnel :

Crédits ouverts 12 240 462.51 €

pour 11 461 206.7 €

de dépenses réelles soit un pourcentage de réalisation de 94 %.

Il est important de souligner que le sivom a maintenu les salaires des agents en poste et sous contrat au moment des périodes de confinement. L'activité a été moindre (alsh fermés avec un certain nombre de contrats saisonniers, faible activité du centre de formation, activité beaucoup moins importante que prévue sur le secteur des aides à domicile, recrutements reportés sur la petite enfance).

Le Chapitre 65 : autres charges de gestion courante :

Crédits ouverts 1 801 402.59 €

pour 1 436 301.76 €

de dépenses réelles soit un pourcentage de réalisation de 80%.

Ce poste budgétaire est principalement constitué par les flux budgétaires (mises à disposition de biens et de personnel, versements des prestations caf) entre collectivités mutualisées mais aussi entre le sivom et les communes adhérentes. La différence provient cette année :

de la comptabilisation sur le chapitre 012 des mises à disposition du personnel alors que les montants ont été prévus sur ce chapitre des moindres versements pour les mises à disposition que prévus aux communes (du fait des périodes de confinement) du versement du droit pscj caf aux communes moins important que prévu (136 k€)

Le Chapitre 66 : charges financières :

Crédits ouverts 194 778.00 €
pour 139 499.86 € (mandats émis et charges rattachées) de réalisation soit un pourcentage de réalisation de 72%. Une échéance a dû être décalée sur 2021, les frais de ligne de trésorerie prévus n'ont pas été réalisés (recherche permanente d'une trésorerie 0), les échéances de remboursements des prêts caf (taux 0) initialement prévus sur ce chapitre ont été comptabilisés au chapitre 16 en section d'investissement.

Le Chapitre 67 : charges exceptionnelles :

Crédits ouverts 161 000 €
pour 39 483.58 €
de dépenses réelles soit un pourcentage de réalisation de 25 %.

Ce compte est à analyser conjointement avec le compte 77 qui couvre les recettes exceptionnelles.

Le Chapitre 042 : opération d'ordre :

Crédits ouverts 120 000 €
pour 106 292.01 €
de dépenses réelles soit un pourcentage de réalisation de 89%.

Ces dépenses correspondent à l'amortissement obligatoire des éléments constitutifs du patrimoine du Sivom (véhicules, matériel électro-ménager, matériel éducatif...). Elles se retrouvent en recettes d'investissement.

LES RECETTES s'élèvent à 16 020 315.22 €
pour 16 871 502.50 €
de prévision soit un pourcentage de réalisation de 95 %.

Le détail par chapitre est le suivant :

Chapitre 013 : atténuation des charges

Crédits ouverts 109 593 €
pour 213 958.15 €
de recettes réelles soit un pourcentage de réalisation de 195 %.

Cela correspond aux remboursements des maladies et arrêts de travail liés au personnel, par nature aléatoires excepté pour les situations connues d'avance.

Tout d'abord nous avons eu de nombreux dossiers qui se sont débloqués cette année (remboursements de notre ancien assureur pour des agents pour lesquels nous avons maintenu le salaire).

Le Sivom a eu sur 2020 un contrat d'assurance du personnel beaucoup plus favorable (conditions et modalités de prise en charge par notre assureur). La cellule spécifique mise en place au sein du service ressources humaines, du fait des enjeux et de la complexité des dossiers, a permis d'optimiser la gestion de ces dossiers sensibles.

Reste un contentieux avec notre assureur 2019 qui a déposé le bilan et donc il conviendra, par prudence sur le budget 2021, de prévoir d'annuler un titre constaté sur ce budget 2020 de 31 k€.

Enfin, la crise sanitaire a entraîné de nombreux cas covid et cas contacts dans les équipes du Sivom. Il en résulte, par le travail minutieux et rigoureux du service Ressources humaines, des montants importants de remboursements en indemnités journalières de la caisse primaire maladie.

Chapitre 070 : Produits des services, domaine et ventes

Crédits ouverts 2 233 287 €

pour 1 942 023.64 €

de recettes réelles soit un pourcentage de réalisation de 87 %.

C'est sur ce chapitre que c'est ressenti le plus l'effet de la crise sanitaire car il recense toutes les participations des familles aux différents services du Sivom.

Chapitre 73 : Impôts et taxes

Crédits ouverts 5 698 467 €

pour 5 728 222.32 €

de recettes réelles soit un pourcentage de réalisation de 101%.

La différence s'explique par les rôles supplémentaires et complémentaires versés au syndicat liés à l'évolution des bases d'imposition.

Chapitre 74 : Dotations et participations

Crédits ouverts 8 404 614 €

pour 7 976 717.77 €

de recettes réelles soit un pourcentage de réalisation de 95%.

Cette différence provient essentiellement de :

- du montant de psej moins important (prestation de service enfance jeunesse) versé par la caf pour les communes (-136 k€, en lien avec le chapitre 65)
- des recettes de mise à disposition aux communes moins importantes que prévues du fait de l'activité suspendue des services (-260 k€)
- de recettes moins importantes que prévues du département sur les secteurs social et formation (pour le secteur social -170 k€ (moins d'activité que prévue) et pour le secteur formation (-190 k€).
- de recettes moins importantes que prévues par les organismes financeurs du centre de formation du fait de sa faible activité 2020 (-200 k€)
- de l'aide covid exceptionnelle versée par la caf au titre de la petite enfance à hauteur de 520 k€ dès 2020 et qui viendra se déduire du versement 2021.

Chapitre 75 : Autres produits de gestion courante

Crédits ouverts 287 787.5 €

pour 104 307.77 €

de recettes réelles soit un pourcentage de réalisation de 36%.

Cela provient des écritures comptables liées à la comptabilisation des tickets restaurant cette année 2021 en accord avec les services de la trésorerie (-170 k€ en salaires et en recettes (en moins) sur ce chapitre).

Chapitre 76 : produits financiers

Crédits ouverts 37 754 €

pour 38 009.81 €

de recettes réelles soit un pourcentage de réalisation de 36%. Cette recette correspond à la constatation du remboursement par les communes des intérêts de la dette.

Chapitre 77 : Produits exceptionnels

Crédits ouverts 100 000 €
pour 15 753.52 €
de recettes réelles soit un pourcentage de réalisation de 16%.

Remboursements liés aux contentieux, donc aléatoires en temporalité et montants. A rattacher à l'analyse du compte 67 en dépenses.

A ces recettes 2020 de 16 020 315.22 €
il convient de rajouter l'excédent global de clôture de l'exercice 2019 section de fonctionnement soit 1 416 839.20 €

on obtient un total de recettes 2020 de 17 437 154.4 €

L'excédent global de clôture de l'exercice 2020 section de fonctionnement s'élève donc à 2 114 550.81 € (deux millions cent quatorze mille euros cinq cent cinquante euros et quatre-vingt-un cents) (17 437 154.4 € de recettes moins 15 322 603.6 € de dépenses).

Il vous est proposé

- D'affecter à hauteur de 160 000 € à la section d'investissement pour régulariser la constatation sur la section de fonctionnement du remboursement par les communes de la dette patrimoniale du Syndicat de l'année 2020 demandée par la trésorerie
- reporté sur la section de fonctionnement au budget primitif 2021 à hauteur de 1 954 550.81 €

En ce qui concerne LA SECTION D'INVESTISSEMENT :

LES DEPENSES s'élèvent à 10 512 197.19 €
qui se répartissent de la manière suivante :

Les dépenses d'équipement : 105 962.43 € de dépenses d'équipement pour toutes les compétences du syndicat.

Les dépenses financières à hauteur de 954 274.96 € relatives aux remboursements du capital des emprunts contractés pour le compte des communes que ce soit pour des emprunts à court terme (prêts relais FCTVA et SUBVENTION) ou à long terme. A noter que pour 2020, les prêts relais subventions et fctva en cours de 1371 k€ et 723 k€ ont été conservés.

Les dépenses des opérations pour compte de tiers : 1 815 534.91 € de réalisations de travaux pour le compte des communes, principalement pour la crèche et le complexe sportif d'Aspremont et les études pour le groupe scolaire à Falicon.

Les dépenses d'ordre à hauteur de 7 636 417.93 € qui correspondent aux écritures d'intégration pour le compte des communes (ce qui leur permet de récupérer le fctva une fois leur actif intégré) et aux écritures de régularisation pour recenser sur un seul compte la dette métropolitaine.

LES RECETTES d'un montant de 11 328 008.15 €
se décomposent comme suit :

Chapitre 13 (subventions d'investissements) 182 988 € de subventions versées pour les travaux et acquisitions d'équipement liés au patrimoine du syndicat

(principalement subventions pour l'acquisition des locaux en 2020 sur la commune de la Trinité)

Chapitre 16 (emprunts et dettes assimilées) 0 € pas d'emprunts réalisés cette année

Chapitre 10 (dotations) 39 390 € de fcvta

Chapitre 1068 (affectation du résultat 2019) 106 000 €

Chapitre 27 (autres immobilisations financières) 802 374.13 € de remboursements et de régularisation du capital de la dette par les communes des emprunts contractés par le Sivom pour leur compte

chapitre 45 (opérations pour comptes de tiers) 2 455 868.32 € de subventions perçues de la part de diverses collectivités (Etat, Conseil Départemental, CAF, Région) et participations des communes relatives aux opérations sous mandats

recettes d'ordre

chapitre 040 106 292.01€

d'amortissements

chapitre 041 (écritures d'ordre) 7 635 095.69 €

(à rapprocher des dépenses d'ordre)

En ce qui concerne l'excédent global de clôture de l'exercice 2020 section d'investissement :

- l'excédent d'investissement reporté de 2019 est de 537 744.87 €
- pour 2020, la section d'investissement affiche un excédent de 815 810.96 €

L'excédent global de clôture de l'exercice 2020 section d'investissement s'élève donc à 1 353 555.83 €

Ainsi l'excédent global de clôture de l'exercice 2020 toutes sections confondues s'élève à 3 468 106. €.

Avez-vous des questions ?

Il vous est donc proposé de valider les montants suivants :

Section de fonctionnement :

Dépenses 15 322 603.61 €

Recettes 16 020 315.22 €

Excédent 2020 697 711.61 €

Excédent de fonctionnement 2019 1 416 839.20 €

Excédent global de fonctionnement 2020 2 114 550.81 €

Dont 160 000 €

Seront affectés à la section d'investissement

Dont 1 954 550.81 €

Seront reportés sur la section de fonctionnement au budget primitif 2021

Section d'investissement

Dépenses	10 512 197.19 €
Recettes	11 328 008.15 €
Excédent 2020	815 810.96 €
Excédent d'investissement 2019	537 744.87 €
Excédent global d'investissement 2020	1 353 555.83 €

L'excédent de clôture 2020 toutes sections confondues s'élève à
3 468 106.64 €

Où l'exposé de Madame MENCIO et après en avoir délibéré, les membres du comité décident à l'unanimité

Section de fonctionnement :

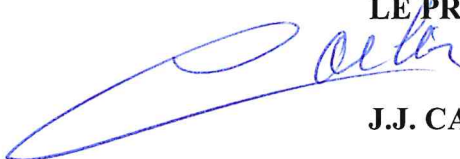
Dépenses	15 322 603.61 €
Recettes	16 020 315.22 €
Excédent 2020	697 711.61 €
Excédent de fonctionnement 2019	1 416 839.20 €
Excédent global de fonctionnement 2020	2 114 550.81 €
Dont	160 000 €
Seront affectés à la section d'investissement	
Dont	1 954 550.81 €
Seront reportés sur la section de fonctionnement au budget primitif 2021	

Section d'investissement

Dépenses	10 512 197.19 €
Recettes	11 328 008.15 €
Excédent 2020	815 810.96 €
Excédent d'investissement 2019	537 744.87 €
Excédent global d'investissement 2020	1 353 555.83 €

L'excédent de clôture 2020 toutes sections confondues s'élève à
3 468 106.64 €

Fait à Saint-André, les jours, mois et an que susdits.


LE PRESIDENT,
J.J. CARLIN



IV - ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Nombre de membres en exercice : 0 ²⁴Nombre de membres présents : 0 ¹⁹Nombre de suffrages exprimés : 0 ¹⁹

VOTES :

Pour : 0 ¹⁹

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 17/3/2021

Présenté par (1).

A, le 23/3/2021

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session.

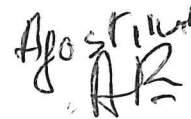
A, le 23/3/2021.

Les membres de l'assemblée délibérante (2),



H. Lobbé

Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

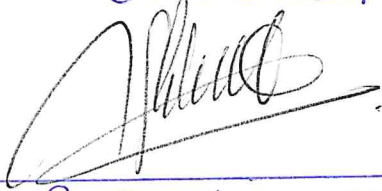
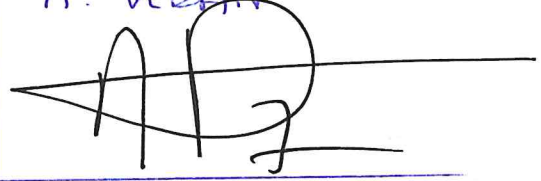
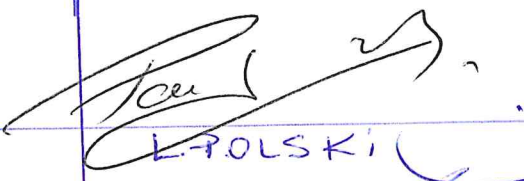
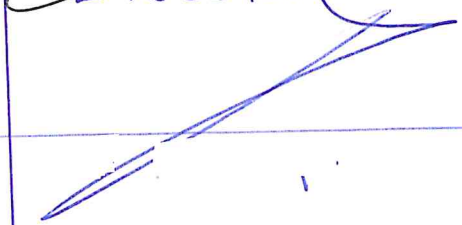


A. Veran

A, le 23/3/2021

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.

(2) L'assemblée délibérante étant :

S. MENCIO 	J. GHIRLANDA 	G. REVERTE 
A. TEUS RIBÉ 	P. BORSIGNORE 	A. VERAN 
A. LOI 	H. PAUL 	I. BRES 
MA HIVET 	P. FAYOLLE 	J. MORRIS 
A. EINAUDI 	L. POLSKI 	R. NICOLETTI - DUPUY 
A. TOSEL 		